

Le 1er décembre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 1^{er} décembre 2014 de 20 h 00 à 21 h 25 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Annick Mercier, conseillère
Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère
Mme Hélène Dumont, conseillère
M. Christian Lévesque, conseiller
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Denis Moreau, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2014
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2014
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Dépôt du rapport budgétaire au 1er décembre 2014 pour la période de janvier au 1er décembre 2014
7. Date de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget de l'année 2015
8. Ajustement des postes budgétaires
9. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
10. Rapport d'organismes
11. Nomination des maires suppléants
12. Nomination des inspecteurs en bâtiments et en environnement
13. Résolution adoptant les tarifs du lieu d'enfouissement technique pour 2015
14. Adoption du règlement 305 relativement à la gestion des matières résiduelles
15. Résolution approuvant la programmation des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018
16. Avis de motion – règlement répartissant le coût des travaux effectués en 2014 au cours d'eau Paradis
17. Avis de motion – règlement répartissant le coût des travaux effectués en 2014 au cours d'eau Bras du Sud
18. Avis de motion – règlement répartissant le coût des travaux effectués en 2014 à l'Aboiteau St-Louis / St-Denis – stabilisation
19. Avis de motion – règlement répartissant le coût des travaux effectués en 2014 à l'Aboiteau St-Louis / St-Denis Porte 6
20. Résolution pour la demande de versement de la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
21. Adoption du Règlement no 304 visant à modifier le règlement de zonage no 171 relativement à la profondeur des galeries en cours avant
22. Résolution – projet particulier de M. Michel Théberge
23. Adoption du calendrier des séances ordinaires – année 2015
24. Vœux de Noël des membres du Conseil municipal
25. Fermeture du bureau de la municipalité durant le temps des Fêtes
26. Correspondance

	<p>27. Autres sujets</p> <p>28. Période de questions</p> <p>29. Clôture et levée de la séance</p>
190-2014	<p>Il est proposé par Mme Hélène Dumont</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.</p> <p>3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2014</p>
191-2014	<p>Il est proposé par M. Réal Lévesque</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.</p> <p>4. Suivi du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2014 M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2014.</p> <p>5. Approbation et autorisation des comptes à payer</p>
192-2014	<p>Il est proposé par M. Réal Lévesque</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 116 668,84 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.</p> <p>6. Dépôt du rapport budgétaire au 1^{er} décembre 2014 pour la période de janvier au 1^{er} décembre 2014</p> <p>Tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière remet le rapport budgétaire trimestriel en date du 1^{er} décembre 2014 à chacun des membres du Conseil.</p> <p>7. Date de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget de l'année 2015</p>
CONSIDÉRANT	l'article 954 du Code municipal du Québec relatif au devoir du Conseil municipal de préparer et d'adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier;
193-2014	
EN CONSÉQUENCE	<p>Il est proposé par M. Christian Lévesque</p> <p>Et résolu, à l'unanimité des membres présents de fixer au 16 décembre 2014 à 20 heures, la date et l'heure de la séance extraordinaire du Conseil municipal pour l'adoption du budget de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie pour l'année financière 2015 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017.</p> <p>8. Ajustement des postes budgétaires</p>
CONSIDÉRANT	qu'il y a lieu d'ajuster le budget de l'année 2014 dans certains postes afin d'équilibrer les dépenses;
194-2014	
	<p>Il est proposé par M. Denis Moreau</p> <p>Et résolu, à l'unanimité des membres présents que la municipalité accepte les transferts budgétaires proposés et autorise la secrétaire-trésorière à procéder aux transferts budgétaires pour assurer l'équilibre du budget.</p> <p>9. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies</p>

M. Christian Lévesque informe les membres du conseil que la prochaine rencontre se fera le 12 décembre à Saint-Gabriel. Les maires des quatre municipalités regroupées par le Régie sont invités à participer à cette rencontre. Tous les pompiers et leurs conjointes sont également invités.

La Régie a reconduit Monsieur Lévesque à la présidence de la Régie pour la prochaine année.

M. Lévesque informe les élus et le public que, malgré toutes les informations publiées par les médias sur la tragédie de l'Ile-Verte, il n'y a pas lieu de s'inquiéter, le chef étant formé ainsi que les pompiers et que l'accent sera mis, au cours de la prochaine année, sur la mise en place du schéma de couverture de risque.

10. Rapport d'organismes

Marie-Hélène Dumais informe les membres du conseil qu'une trentaine de personnes ont assisté à la conférence sur la douleur organisée par le comité MADA et qui s'est tenue au Complexe la semaine dernière. Une période d'échange a suivi la conférence. Le tout fut très apprécié par les participants.

Hélène Dumont informe les membres du conseil que, suite à une rencontre avec l'Association sportive, les membres souhaitent avoir une rencontre avec les membres du conseil afin de discuter de l'utilisation de la patinoire cet hiver.

Christian Lévesque informe les membres du conseil que l'activité du Noël qui s'est tenu sur deux fins de semaine fut un franc succès.

11. Nomination des maires suppléants

Pour la période de janvier à juin 2015

Il est proposé par Mme Hélène Dumont

195-2014

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseiller M. Christian Lévesque soit nommé le maire suppléant pour la période de janvier à juin 2015. De plus, le maire suppléant de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est désigné, par l'adoption de la présente résolution, substitut de M. le maire de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie à la MRC de Kamouraska.

Pour la période de juillet à décembre 2015

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

196-2014

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseiller M. Réal Lévesque soit nommé le maire suppléant pour la période de juillet à décembre 2015. De plus, le maire suppléant de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est désigné, par l'adoption de la présente résolution, substitut de M. le maire de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie à la MRC de Kamouraska.

12. Nomination des inspecteurs en bâtiments et en environnement

CONSIDÉRANT

la réglementation d'urbanisme de la municipalité, notamment

- l'article 3.1.1 du règlement numéro 170 étant le règlement concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction,
- l'article 1.4 du règlement de zonage numéro 171,
- l'article 1.4 du règlement de lotissement numéro 172,
- l'article 1.4 du règlement de construction numéro 173 en regard de la désignation du fonctionnaire responsable de l'application desdits règlements;

197-2014
CONSIDÉRANT

l'existence d'une entente inter municipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement entre la municipalité régionale de comté de Kamouraska et d'autres municipalités;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Gilles Plourde à titre d'inspecteur en bâtiments et en environnement, chargé de l'application de la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie ainsi que son adjoint et son adjointe M. Donald Guy et Mme Hélène Lévesque, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015.

13. Résolution adoptant les tarifs du lieu d'enfouissement technique pour 2015

Tarifs du Lieu d'enfouissement 2015

CONSIDÉRANT

que Ville de Rivière-du-Loup a émis un avis public concernant les tarifs du lieu d'enfouissement technique pour 2015;

CONSIDÉRANT

que les tarifs sont comme suit :

Pour les municipalités ayant le droit d'accès au site:

Matières résiduelles: 68,50\$/tonne métrique

Sols contaminés autorisés : 68,50\$/tonne métrique

Rejets du centre de tri et de l'écocentre de la rue Delage à Rivière-du-Loup

Remorque domestique de 0 à 3 mètres cubes : gratuit

Animaux d'élevage morts dont l'enfouissement est autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

-Ovins, caprins, gallinacés : 10,00\$/bête

-Autres espèces : 68,50\$/tonne métrique

Pour les municipalités n'ayant pas le droit d'accès au site:

Matières résiduelles: 120,00 \$/tonne métrique

Sols contaminés autorisés : 120,00 \$/tonne métrique

Remorque domestique de 0 à 3 mètres cubes : 75,00\$/remorque

Animaux d'élevage morts dont l'enfouissement est autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

-Ovins, caprins, gallinacés : 35,00\$/bête

-Autres espèces : 120,00\$/tonne métrique

198-2014

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu, à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie approuve le tarif 2015 du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup.

14. Adoption du règlement 305 relativement à la gestion des matières résiduelles

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Appuyé par Mme Annick Mercier

199-2014

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement numéro 305 relativement à la gestion des matières résiduelles, tel que soumis aux membres du conseil municipal dans les délais requis pour l'exemption de la lecture.

15. **Résolution approuvant la programmation des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018**

ATTENDU QUE

la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE

la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

200-2014

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Mme Hélène Dumont

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité ce 1^{er} jour de décembre 2014

16. **Avis de motion – règlement répartissant le coût des travaux effectués en 2014 au cours d'eau Paradis**

M. Christian Lévesque conseiller, donne avis de motion que lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement répartissant le coût des travaux effectués en 2014 au cours d'eau Paradis sera présenté pour adoption.

17. **Avis de motion – règlement répartissant le coût des travaux effectués en 2014 au cours d'eau Bras du Sud**

M. Réal Lévesque conseiller, donne avis de motion que lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement répartissant le coût des travaux effectués en 2014 au cours d'eau Bras du Sud sera présenté pour adoption.

18. Avis de motion – règlement répartissant le coût des travaux effectués en 2014 à l’Aboiteau St-Louis / St-Denis - stabilisation

M. Denis Moreau conseiller, donne avis de motion que lors d’une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement répartissant le coût des travaux effectués en 2014 à l’Aboiteau St-Louis / St-Denis - stabilisation sera présenté pour adoption.

19. Avis de motion – règlement répartissant le coût des travaux effectués en 2014 à l’Aboiteau St-Louis / St-Denis – Porte 6

Mme Marie-Hélène Dumais conseillère, donne avis de motion que lors d’une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement répartissant le coût des travaux effectués en 2014 à l’Aboiteau St-Louis / St-Denis – Porte 6 sera présenté pour adoption.

20. Résolution pour la demande de versement de la subvention d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT

la correspondance datée du 31 octobre 2014 du ministre délégué aux transports informant la municipalité d’une subvention maximale de 10 000\$ pour l’amélioration du réseau routier municipal;

201-2014

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l’unanimité des membres présents que

- La Municipalité de Saint-Denis approuve les dépenses des travaux exécutés pour l’amélioration du Chemin de la Grève est et du rang de la Hauteville pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux stipulations du ministère des Transports. Les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l’objet d’une autre subvention.
- Le formulaire à remplir pour le versement de la subvention a été complété et retourné, tel que demandé dans ladite correspondance.

21. Adoption du Règlement no 304 visant à modifier le règlement de zonage no 171 relativement à la profondeur des galeries en cours avant

Il est proposé par M. Denis Moreau

202-2014

Appuyé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l’unanimité des membres présents d’adopter le règlement numéro 304 visant à modifier le règlement de zonage no 171 relativement à la profondeur des galeries en cours avant, tel que soumis aux membres du conseil municipal dans les délais requis pour l’exemption de la lecture.

22. Résolution – projet particulier de M. Michel Théberge

Résolution numéro 203-2014 relative à un projet particulier de modification d’un immeuble en zone de villégiature V 2

CONSIDÉRANT

que la municipalité applique le règlement 234 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble;

CONSIDÉRANT

la demande de projet particulier de modification de l’immeuble de M. Michel Théberge situé au 145, chemin de la Grève Est en zone de villégiature V2;

CONSIDÉRANT

que le règlement de zonage 171 de la municipalité prévoit aux articles 5.4.1 et 3.3.1.5 que la hauteur du bâtiment principal ne doit pas excéder 6 mètres;

- CONSIDÉRANT que le projet particulier de modification de l'immeuble soumis par le demandeur prévoit une hauteur maximum de 8 mètres;
- CONSIDÉRANT que tous les autres éléments de la réglementation de zonage incluant le respect de marges de recul seront observés;
- CONSIDÉRANT que le projet particulier a été discuté préalablement avec le voisin derrière l'immeuble dont il est question et qu'il n'aura aucun impact négatif à l'égard de ce voisin, celui-ci ayant donné son accord par écrit;
- CONSIDÉRANT que le fait d'autoriser le projet particulier de modification de l'immeuble tel que proposé par le demandeur n'aura aucun impact négatif sur la vue des propriétés avoisinantes;
- CONSIDÉRANT que le projet particulier de construction tel que proposé par le demandeur répond aux critères et aux objectifs formulés au règlement 234 sur les projets particuliers de construction, modification et d'occupation d'un immeuble;
- CONSIDÉRANT que le projet particulier de modification d'immeuble tel que soumis par le demandeur respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité (règlement numéro 168);
- CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme recommande aux membres du conseil d'autoriser le projet particulier de modification d'immeuble;
- CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 novembre dernier sur le PREMIER projet de règlement no 304;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu aucune demande valide;

203-2014

Il est proposé par M. Christian Lévesque
Appuyé par Mme Hélène Dumont

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie adopte la résolution pour le projet particulier de modification d'immeuble de M. Michel Théberge en autorisant une hauteur maximum de 8 mètres.

23. Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2015

CONSIDÉRANT que, selon l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annick Mercier

204-2014

Et résolu à l'unanimité des membres présents, que le calendrier ci-après présenté soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015. Ces séances se tiendront le lundi, à l'exception de la séance des mois d'avril et de septembre qui se tiendra le mardi. Les séances débiteront à 20h :

- | | |
|--------------------|-------------------|
| - 12 janvier 2015 | - 2 février 2015 |
| - 2 mars 2015 | - 7 avril 2015 |
| - 4 mai 2015 | - 1er juin 2015 |
| - 6 juillet 2015 | - 31 août 2015 |
| - 8 septembre 2015 | - 5 octobre 2015 |
| - 2 novembre 2015 | - 7 décembre 2015 |

24. Vœux de Noël des membres du Conseil municipal

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal désirent transmettre leurs vœux de Noël à la population de Saint-Denis-De La Bouteillerie;

CONSIDÉRANT

qu'il y aura une parution du Journal «Reflets d'un Village » avant la fête de Noël;

205-2014

Il est proposé par Mme Hélène Dumont

Et résolu, à l'unanimité des membres présents, que les membres du Conseil municipal et le personnel de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie transmettent leurs vœux de Noël via le Journal «Reflets d'un Village», ainsi que sur le site Web de la Municipalité.

25. Fermeture du bureau de la municipalité durant le temps des Fêtes

CONSIDÉRANT

l'obligation, pour la municipalité, de donner des congés fixes à ses employés pendant la période des fêtes;

EN CONSÉQUENCE
206-2014

il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu, à l'unanimité des membres présents, que le bureau municipal soit fermé durant le temps des fêtes, du 19 décembre 2014 jusqu'au 4 janvier 2015 inclusivement.

Le bureau sera ouvert à compter de 10 h 00, lundi le 5 janvier 2015.

Un avis de fermeture du bureau municipal sera affiché à l'entrée du Complexe Municipal, à l'entrée de l'Église ainsi que dans le Journal municipal.

26. Correspondance

26.1 MAMOT

TECQ 2014-2024 : annonce du montant alloué à la municipalité.

Accusé réception du dépôt des intérêts pécuniaires des élus.

Réception de la compensation pour tenant lieu de taxes pour l'école.

26.2 Ministre des Transports

Confirmation du montant de subvention pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

26.3 Les Services à la Famille de Saint-Denis

Dépôt de leurs états financiers au 30 septembre 2014

Considérant l'entente prise avec la municipalité, le dernier montant de 1 600 \$ leur sera versé.

26.4 Viactive

L'animatrice responsable demande à la municipalité de lui acheter une étagère.

La municipalité ayant fait l'achat de cinq étagères de l'Auberge du Petit-Lac au coût de 100\$ chacune;

Les membres du conseil présents, sont d'accord pour que la municipalité vende au même que le prix payé, une étagère afin de permettre au comité de Viactive de ranger leurs équipements.

26.5 Maison Chapais

Remerciement pour la confiance et la collaboration de la municipalité au cours de l'année 2014.

26.4 Ville de La Pocatière

Réception d'un montant de 80\$ en remboursement des amendes pour infractions au code de la sécurité routière.

26.5 Ville Saint-Pascal

Réception d'un montant de 9 819.54 \$ en compensation reçue de Recyc Québec.

26.6 Syndicat de l'UPA de Kamouraska

Remercie la municipalité pour sa contribution lors de la journée Portes ouvertes.

26.7 Corporation municipale de la paroisse de Saint-Philippe-de-Néri

Budget 2015- Lieu d'enfouissement

La quote-part de 11.50 \$ la tonne, soit le même montant qu'en 2013 et 2014, sera chargée à la municipalité.

Le tonnage utilisé pour le calcul de la quote-part se fait sur la quantité de tonnes métriques de l'année 2008.

26.8 Trans-apte inc.

Participation financière au transport adapté pour l'année 2015

CONSIDÉRANT

que la contribution de la municipalité de Saint-Denis pour le service de transport adapté sur son territoire a été établie par Trans-apte Inc. à 1 750,00 \$ pour l'année 2015;

207-2014

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de confirmer et de payer la somme de 1 750,00 \$ pour l'adhésion à Trans-apte Inc., pour l'année 2015 et d'autoriser Mme Anne Desjardins à verser la contribution requise. Ce montant sera prévu au budget 2015.

28. Autres sujets

Mme la Directrice Générale informe les membres du que des étagères ont été réservées à l'Auberge du Petit-Lac à Mont-Carmel.

Ces étagères seront d'une grande utilité dans l'édifice municipal

208-2014

Il est proposé par Mme Hélène Dumont

Et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'achat de 5 étagères pour un montant de 500\$ avant taxes.

Mme Annick Mercier informe les membres du conseil qu'elle a participé avec plus de cinquante personnes à la rencontre annuelle des intervenants culturels du milieu qui s'est tenue au complexe municipal, jeudi dernier. Une belle présentation, portant principalement sur les arts visuels de la rue, a été faite et l'assistance a pu échanger avec le conférencier invité. Des idées pourraient être apportées dans différents projets, entre autres pour les fêtes du 175e.

M. Christian Lévesque demande à l'ouvrier municipal, M. Pierre Garon de faire régulièrement, la tournée des citernes afin de s'assurer qu'elles soient fonctionnelles, compte tenu de la période de l'année.

M. Jean Dallaire informe les membres du conseil que le budget de la MRC de Kamouraska a été adopté mercredi dernier et qu'il comporte une augmentation qui affecte légèrement la quote-part de la municipalité.

29. Période de questions

Aucune question des contribuables présents n'entraîne une action ou l'adoption d'une résolution par le Conseil municipal.

30. Clôture et levée de la séance

209-2014

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 25.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire, Maire

Anne Desjardins, Directrice-générale
et secrétaire trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

ANNE DESJARDINS	184,12 \$
AUBERGE DU PETIT LAC MONT-CARMEL INC.	574,88 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	94,63 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOIT	1 293,47 \$
CAR-QUEST ST-PASCAL	72,49 \$
CAROLE BEAULIEU	18,35 \$
CENTRAIDE AU KAMOURASKA	100,00 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DENIS	1 834,41 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	392,94 \$
EAU LIMPIDE INC	191,96 \$
ÉCOLE DESTROISMAISONS	20,00 \$
FERME PIERRE GARON	2 059,96 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	12,00 \$
GROUPE DYNACO	238,14 \$
INFORMATIQUE IDC	90,83 \$
JALBERTECH	165,56 \$
JEAN DESJARDINS	295,00 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	139,12 \$
KALITEC	126,47 \$
LES CONSTRUCTIONS H.D.F. INC.	39 781,08 \$
LES SERVICES À LA FAMILLE DE SAINT-DENIS	1 600,00 \$
LES SPÉCIALISTES DE L'EXTINCTEUR D.C.	131,60 \$
LES VOISINS DU KAMOURASKA	60,00 \$
MOREAU AVOCATS INC.	574,88 \$
MRC DE KAMOURASKA	35 711,78 \$
NETTOYEUR D'AOUST FORGET	289,46 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE ENPROTECION INCENDI DU KAMOURASKA OUEST	3 823,86 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	595,57 \$
ROGER DUBÉ	728,94 \$
SERVICES SANITAIRES ROY	264,90 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	14 129,07 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	3 721,01 \$
SOUS-TOTAL	109 316,48 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE NOVEMBRE 2014

SALAIRES (NOVEMBRE 2014)	3 974,62 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (NOVEMBRE 2014)	1 746,43 \$
CONCIERGERIE	808,00 \$
VIDÉOTRON	148,53 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	120,23 \$
HYDRO-QUÉBEC	539,60 \$
FRAIS BANCAIRE	15,00 \$
SOUS-TOTAL	7 352,41 \$
GRAND-TOTAL	<u><u>116 668,89 \$</u></u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants au budget adopté pour l'année 2014 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 1er décembre 2014

Annexe

Résolution

192-2014

Anne Desjardins
Directrice générale
Secrétaire trésorière

